



## Consommation d'eau non facturée depuis deux ans

Par **Michouber**, le 11/11/2018 à 09:27

Je ne me rend compte qu'aujourd'hui que je n'ai pas reçu de facture d'eau depuis avril 2016. Que dois je faire? Il y a donc plus de deux ans que je n'ai pas payé y a t'il prescription suis je responsable de ne pas m'en être rendu compte plus tôt ?

Me conseillez-vous de les appeler ?

Et surtout que leur dire pour protéger mes intérêts

Merci d' avance de vos conseils

Par **amajuris**, le 11/11/2018 à 09:53

bonjour,  
aviez-vous souscrit un contrat de fourniture d'eau ?  
Salutations

Par **Michouber**, le 11/11/2018 à 16:09

Oui j'ai Signé un contrat en 2011

Par **Visiteur**, le 11/11/2018 à 17:38

Bonjour

Bien sur qu'il faut les appeler au plus vite et éventuellement demander une étalement.

Par **delicatess**, le **11/11/2018** à **19:24**

Bonjour,

En principe votre consommation pourra être rappelée pour les deux dernières années (ou plus selon le cas). Votre compteur est-il accessible aux opérateurs chargés d'effectuer les relevés ? Cordialement.

Par **Michouber**, le **14/11/2018** à **07:28**

J'ai appelé le service qui apparemment ne comprends pas non plus pourquoi car mon compteur a bien était relevé jusqu'à ce jour mais jamais facturé.

Mon interlocutrice devait se renseigner à plus haut niveau car cela dépasse ses compétences  
J'attends la suite, par contre ne pourrais je pas argumenter le fait qu'ils ont une part de responsabilité ?

Cordialement